

DATE DE CONVOCATION : 06/05/2014

DATE D’AFFICHAGE : 06/05/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil quatorze, le seize mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

Etaient présents : Mesdames FUSELIER, GAUTIER, GORJU, HAMEL, KHODAH PANAH et ROUÉ (arrivée à 20 h 37). Messieurs DESMIDT, GALLÉE, HAMADY, HILLIARD, POLET et ROGER.

Absents excusés : Madame RÉHAULT Marie-Annick qui a donné pouvoir à Monsieur GALLÉE Christian.

Absent : Monsieur BEAUCÉ Dominique.

Madame HAMEL Cécile a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 1.05/2014 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 AVRIL 2014

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 11 avril 2014.

OBJET N° 2.05/2014 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE : FINANCES ET BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame RÉHAULT Marie-Annick, Conseillère Municipale, a souhaité, après la délibération n° 4.03/2014 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, intégrer la commission communale Finances et budget, il convient donc de la rajouter à la liste des membres de cette commission.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte l’intégration de Madame RÉHAULT Marie-Annick – Conseillère Municipale à la Commission Communale Finances et budget et dit que cette commission communale comporte désormais 9 membres :

- Monsieur LEBRETON Bernard – Maire,
- Monsieur DESMIDT Yves – Adjoint,
- Monsieur HAMADY El Banne – Adjoint,
- Madame GAUTIER Laure – Adjointe,
- Madame FUSELIER – TOURENNE Rachel – Conseillère Municipale,
- Madame HAMEL Cécile – Conseillère Municipale,
- Madame KHODAH PANAH Rezvan – Conseillère Municipale,
- Monsieur POLET Nicolas – Conseiller Municipal,
- Madame RÉHAULT Marie-Annick – Conseillère Municipale.

OBJET N° 3.05/2014 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU VAL D’ILLE AUX SYNDICATS MIXTES ET EXTERIEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l’orientation du Bureau de Val d’Ille, il est demandé de bien vouloir proposer des représentants aux syndicats mixtes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de désigner les représentants aux syndicats mixtes du Val d’Ille et extérieurs comme ci-dessous :

- Syndicat mixte du SCOT : 1 délégué : Monsieur LEBRETON Bernard – Maire
- GIP du Pays de Rennes : 1 délégué : Monsieur LEBRETON Bernard – Maire
- SMICTOM d’Ille et Rance : 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) : Monsieur HAMADY El Banne – Adjoint – Titulaire : Monsieur DESMIDT Yves – Adjoint - Suppléant
- Syndicat mixte du Bassin-versant du Linon : 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) : Monsieur DESMIDT Yves – Adjoint – Titulaire ; Monsieur GALLÉE Christian – Conseiller Municipal – Suppléant

- Délégué en charge des politiques sociales : Madame RÉHAULT Marie-Annick – Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que par délibération n° 5.03/2014 du 28 mars 2014, Madame HAMEL Cécile avait été nommée représentante de la commune auprès du CIAS EHPAD de GUIPEL, mais comme le délégué doit être obligatoirement délégué communautaire, il convient donc de la remplacer par :

- Monsieur LEBRETON Bernard – Maire – Délégué Communautaire.

OBJET N° 4.05/2014 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, le nombre des membres du Conseil d'Administration du centre d'action sociale est fixé par le Conseil Municipal ; il précise que leur nombre doit être compris entre 8 et 14, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. Ces membres sont élus pour une durée de six ans. Le Maire est le Président de droit.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 4 membres élus et 4 membres nommés et désigne :

- Madame GAUTIER Laure, Membre,
- Madame FUSELIER – TOURENNE Rachel, Membre,
- Monsieur HILLIARD Hervé, Membre,
- Madame RÉHAULT Marie-Annick, Membre.

OBJET N° 5.05/2014 : COMMISSION DES IMPOTS / DESIGNATION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer les personnes ci-dessous ;

- **TITULAIRES :**

- Monsieur Jean-Yves TESSIER – propriétaire de bois sur la commune de SAINT SYMPHORIEN ;
- Madame Marie-Christine LE GAL – Habitante de la commune de DINARD – Entreprise LE GAL sur la commune de SAINT SYMPHORIEN ;
- Monsieur Pierre GALLÉE ;
- Monsieur Yann GLOANEC ;
- Monsieur Alain CHAUVIN ;
- Monsieur Jean-Pierre THÉBAULT ;
- Monsieur Jean-Michel PIOT ;
- Madame Françoise LAGARDE ;
- Monsieur Jean-Claude COURTIN – Habitant sur la commune de HÉDÉ – BAZOUGES et propriétaire sur la commune de SAINT SYMPHORIEN ;
- Madame Annie TESSIER ;
- Madame Marie-Yvonne LÉPRIEUR ;
- Monsieur Louis JUET

- **SUPPLEANTS :**

- Madame BAGOT Danièle
- Monsieur Noël HOUTTE – Habitant la commune de TINTENIAC et propriétaire sur la commune de SAINT SYMPHORIEN ;
- Madame Marie-Noëlle TESSIER ;
- Madame Marie-Ange BOUSSELET ;
- Monsieur Hervé HILLIARD – Conseiller Municipal ;
- Madame Valérie ROUÉ – Conseillère Municipale ;
- Monsieur Joël ROGER – Conseiller Municipal ;
- Monsieur Christian GALLÉE – Conseiller Municipal ;
- Monsieur Dominique BEAUCÉ – Conseiller Municipal ;
- Madame Marie-Annick RÉHAULT – Conseillère Municipale ;
- Madame Rachel FUSELIER-TOURENNE – Conseillère Municipale ;
- Monsieur Nicolas POLET – Conseiller Municipal.

OBJET N° 6.05/2014 : DEVIS SELF SIGNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 11.04/2014 il a été décidé de matérialiser une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite à la mairie et que compte tenu de la construction des sanitaires publics situés auprès de l'atelier communal avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il convient de matérialiser une place de stationnement sur le parking déjà existant. Un devis a été demandé à la société SELF SIGNAL de CESSON SEVIGNE pour des panneaux spécifiques pour ces deux stationnements et des panneaux autorelevables en remplacement de ceux qui se trouvaient sur les ilots situés à "La Ville Neuve". Le montant s'élève à 273,20 € HT, soit 327,84 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis pour un montant de 273,20 € HT, soit 327,84 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à le signer, et dit que la somme a été prévue au budget primitif 2014 de la commune, en section d'investissement au compte 2158 – Opération 19 – VOIRIE.

OBJET N° 7.05/2014 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prime d'assurance de la commune étant trop élevée, il a demandé auprès de l'assureur Monsieur THUET Eric – AXA – HÉDÉ – BAZOUGES, une révision de l'échéance. Un chèque d'un montant de 217,82 € a été reçu en mairie en règlement du trop-perçu suite à cette révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de ce chèque.

OBJET N° 8.05/2014 : MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été établi pour la commune par la Communauté de Communes du Val d'Ille et approuvé par délibération n° 7.12/2014 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2012. Etant donné le renouvellement du Conseil Municipal, il convient de remettre ce document à jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau Plan Communal de Sauvegarde (voir document joint en annexe).

OBJET N° 9.05/2014 : AJOUT AU COMPTE 6554 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu au courrier le 16 mai 2014, la demande de participation du FGDON (anciennement FEVILDEC). Le montant de cette participation est de 90,00 €, il convient donc de rajouter cette somme au Budget primitif 2014 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter la somme de 90,00 € au compte 6554.

OBJET N° 10.05/2014 : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SPANC CCVI – DESIGNATION D'UN TITULAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'étant donné que la Communauté de Communes du Val d'Ille a pris la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif, il convient de désigner un titulaire par commune pour ce groupe de travail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur HAMADY El Banne – Adjoint.